

Montréal, le 18 août 2020

Destinateur :

Maryse Rondeau, Présidente - Association d'éducation préscolaire du Québec (AÉPQ)
Membre du Comité du suivi de l'implantation du cycle d'éducation préscolaire (CSICEP)

Destinataire :

M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation

Objet : Rencontre du 21 août 2020

Motif : Programme-cycle d'éducation préscolaire

Monsieur le ministre de l'Éducation,

L'Association d'éducation préscolaire du Québec (AÉPQ) souhaite d'abord vous remercier d'avoir donné suite à sa requête visant le report de l'approbation du programme-cycle d'éducation préscolaire, mais aussi de considérer les différentes réflexions et documents qu'elle propose à votre ministère.

De plus, en tant que membre du CSICEP, je souhaite réaffirmer mon désir de poursuivre mon engagement dans la démarche de rédaction et de diffusion du programme-cycle d'éducation préscolaire. Votre offre d'une rencontre, ce vendredi, démontre que vous souhaitez, tout comme nous, préparer un programme qui respecte les procédures collaboratives et coopératives déjà établies dans le cadre de ce comité.

Afin de bien situer notre position, permettez-moi de reprendre un de mes

commentaires émis sur la dernière version du programme et remis au CSICEP suite à la rencontre du 22 mai 2020. Ce commentaire regroupe plusieurs de nos principales préoccupations.

« Nous sommes totalement en désaccord avec l'ajout de cette deuxième partie du mandat. Le programme d'éducation préscolaire est un programme de développement qui s'adresse à tous les

enfants et vise, dans une approche socioconstructiviste et un contexte de différenciation pédagogique, à reconnaître et à soutenir l'enfant dans son unicité et son développement global.

Tel que rédigé, cet ajout au mandat fait de cette version du programme un référentiel pour identifier et intervenir auprès des enfants susceptibles d'avoir un retard global de développement. Cela vient modifier totalement la posture pédagogique et la philosophie de l'enseignement à l'éducation préscolaire en s'éloignant de la posture qui vient répondre aux besoins de l'enfant (RBE) pour adopter une posture qui répond à l'intervention (RAI). L'enseignante se verra dans l'obligation de démontrer, par des outils standardisés, la capacité ou non de l'enfant à réussir le standard attendu au moment déterminé par l'adulte.

L'enfant de 4 à 6 ans, tout comme le très jeune enfant, évolue selon une progression qui ne respecte pas un standard normalisé. À la maternelle 5 ans, il est fréquent de constater une très grande évolution du développement de l'enfant durant les mois d'avril et mai, sans qu'il y ait eu la nécessité d'un entraînement explicite sur l'aspect d'un domaine moins développé par des activités de prévention universelle (appliquer à tous) et universelle ciblée (appliquer à un sous-groupe d'enfants).

Pourquoi devrions-nous, dans un programme universel de développement, prescrire la mise en oeuvre de mesures de prévention en vue de la réussite scolaire (activités de prévention universelle et activités de prévention ciblée)?

Est-ce un mandat ou un moyen? Le temps mis à faire vivre des activités de prévention universelle sur différents domaines d'apprentissage empiète sur le temps de jeu de qualité de l'enfant. D'ailleurs, à quoi se réfère-t-on? Pourquoi aurions-nous besoin de ce type d'activités qui, pour les spécialistes de l'éducation préscolaire, réfère directement à des programmes dits de prévention universelle, tels La Forêt de l'alphabet, Le Sentier de l'alphabet (CPEQ, développé par Monique Brodeur et son équipe), Fluppy (CPEQ, développé par France Capuano et son équipe) ou à d'autres programmes ou trousse offerts sur le marché, tels Vers le Pacifique, Pénélope, Raconte-moi l'alphabet, la planète des ALPHAS, Au royaume des sons, PREST-Math, etc.? L'utilisation de celles-ci, quelles qu'elles soient, ne devrait en aucun temps remplacer le jugement professionnel de l'enseignante à l'éducation préscolaire qui se doit de bien connaître le développement de l'enfant (Compétences professionnelles en formation initiale et continue). Ces activités regroupées dans une trousse devraient uniquement servir d'inspiration à une planification basée sur les besoins réels de chacun des enfants et leurs façons particulières d'apprendre. Elles ne devraient jamais faire l'objet d'un programme obligatoire et assidu. »

En prévision de notre rencontre avec vous, monsieur le Ministre, l'AÉPQ a poursuivi ses observations et recherches en considérant l'aspect prévention mis de l'avant avec insistance dans la dernière version du programme-cycle d'éducation préscolaire. Nos réflexions ont été élaborées en considérant la prévention sous différents angles:

1. La prévention à l'éducation préscolaire, ce qu'en disent quelques experts rejoints durant l'été (voir document [Prévention: mieux documenter](#));

2. Analyse pratique de la politique **Agir tôt pour réussir!** qui fait des liens avec plusieurs documents actuellement mis à la disposition des enseignantes et des différents intervenants à l'éducation préscolaire (voir document [Analyse AGIR TÔT](#)). Vous trouverez, en résumé, au bas de cette lettre, notre questionnement face à cette politique et sur le choix de lui accorder une place majeure dans la dernière version du programme présentée en mai 2020;
3. L'exploitation des TIC dans le programme-cycle, présentation de divers constats et souhaits (voir document L'exploitation des TIC dans le programme-cycle).

En conclusion, notre objectif est donc de s'assurer que la réussite éducative à l'éducation préscolaire soit soutenue par des messages cohérents de la part de votre ministère. Nous souhaitons que ces messages respectent l'unicité, le rythme, l'importance égale des cinq domaines du développement global de l'enfant de 4 à 6 ans, ainsi que la réalité vécue par celui-ci (milieu socioéconomique et culturel, lieu de garde avant la maternelle, historique familial, etc.). Nous voulons aussi, au cours de l'année 2020-2021, assurer un soutien aux enseignantes et autres intervenants par de la formation continue de qualité en ligne, mais aussi en présence en région, qui permettrait la mise en place du programme-cycle dès la rentrée 2021.

Dans l'attente de notre rencontre, veuillez agréer l'expression de mes sincères salutations.

Cordialement,

Maryse Rondeau

Présidente de l'AÉPQ

Membre du CSICEP

p.j. Documents attachés par des hyperliens dans le texte

- [19-00022_VERSION_7mai_2020_RevueMEES_CommentairesMR_p.17-et-domaines_vf](#)
(il est nécessaire de télécharger le document pour voir les commentaires)
- Prévention : mieux documenter
- Analyse AGIR TÔT
- L'exploitation des TIC dans le programme-cycle

Agir tôt pour réussir : Analyse de la politique

Mise en contexte:

Dans la version non concertée du programme-cycle d'éducation préscolaire (version Mai 2020), la prévention devient un élément important du mandat, soit : « La prévention se situe à deux niveaux : la prévention universelle et la prévention ciblée. »

Lors de la rencontre du CSICEP le 22 mai 2020, Anne-Marie Lepage, sous-ministre de l'éducation, a mentionné que la prévention prenait cette importance dans le programme-cycle, car vous aviez demandé à mettre plus en évidence la politique d'adaptation scolaire **Agir tôt pour réussir**.

Afin de poser un regard averti sur cette politique et sur le choix de lui accorder une place majeure dans le nouveau programme, nous avons réalisé une analyse détaillée de celle-ci. Chacune des 6 voies a été approfondie avec l'intention de bien comprendre l'objectif ciblé. De cette compréhension ont été ajoutés des exemples du vécu scolaire ainsi que des extraits de différents documents et articles, voir le tableau dans le document ci-joint.

[Agir tôt pour réussir](#)

La politique de l'adaptation scolaire et le plan d'action visent à assurer aux élèves qui sont handicapés ou en difficulté un bon départ vers la réussite.

« L'orientation fondamentale de la politique de l'adaptation scolaire consiste à aider l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. »

Notre questionnement:

Pourquoi cibler une politique de l'adaptation scolaire et l'introduire dans un programme de type universel, qui s'adresse à tous les enfants?

Le tableau ci-dessous présente les 6 voies d'action privilégiées dans cette politique et fait la démonstration que la prévention et l'enfant dit vulnérable demeurent au coeur des préoccupations et des interventions de tout enseignant à l'éducation préscolaire. Nul besoin d'introduire de façon distincte dans le mandat du programme-cycle d'éducation préscolaire des éléments spécifiques aux enfants ayant des besoins particuliers. Pour soutenir l'enfant possédant un diagnostic ou en voie de l'obtenir, le personnel de l'école pourra se référer à la politique concernant l'adaptation scolaire ou tout autre document visant l'accompagnement d'un enfant en retard global de développement (se référer à liste des documents et sites consultés lors de l'analyse qui suit).

D'un autre côté, à la lumière de nos lectures, il nous apparaît important de porter une attention à certains faits qui auront un impact majeur sur la capacité d'intervenir et de soutenir un enfant présentant des besoins particuliers au sein des classes dites ordinaires.

Pour le bien de l'enfant mais aussi pour favoriser des interventions préventives et de qualité, nous considérons important que:

- l'aspect prévention doit être présent dans le programme-cycle sans pour autant avoir une place prédominante dans le mandat (s'inspirer du programme de la maternelle 4 ans, version 2017);

- l'unicité et le rythme d'apprentissage de chacun des enfants soient considérés dans le programme, que l'on reconnaisse que la période d'adaptation demande temps et énergie, et qu'en début d'année, la création d'un climat accueillant, sécurisant et bienveillant doit être reconnu en tant qu'élément de prévention;
- l'esprit du développement global demeure comme préoccupation majeure. De ce fait, il est important d'éviter de morceler les domaines d'apprentissage en ciblant des apprentissages précis et de créer des attentes en terme de connaissances;
- la place du jeu soit reconnue comme élément de prévention. Vygotski disait:
« (...) les apprentissages dans le jeu sont de bons apprentissages parce qu'ils précèdent le développement. »
- l'esprit du mandat, du programme ou d'autres documents qui en découleront (guides) soient clairs, cohérents et constants d'un écrit à un autre. Actuellement, plusieurs dérapages sont à prévoir, car on cible des savoirs et des apprentissages précis, surtout en lecture, qui sont peu significatifs pour l'enfant et peu respectueux du niveau de développement global de l'enfant.
- le mode de communication aux parents soit inspiré de celui valorisé à la maternelle 4 ans qui est de témoigner du cheminement de l'enfant. Ce mode de communication est vu comme un outil plus constructif et accessible, moins générateur d'anxiété. C'est un moyen qui facilite les échanges et reconnaît les parents comme étant partenaires dans l'éducation de leur enfant.
- des balises claires soient énoncées à l'effet que l'évaluation doit être au service de l'enfant et non lui porter préjudice. De ce fait, on évitera les situations qui placent l'enfant face à l'échec sous prétexte qu'on cherche des vulnérabilités. Insistons sur le fait qu'on ne devrait jamais prendre pour acquis que l'enfant sait avant de l'avoir placé en situation de l'expérimenter et d'en faire un apprentissage. Tenons aussi compte du fait que les enfants de cet âge peuvent avoir une grande différence de maturité cognitive et affective qui affecte grandement leurs capacités à apprendre sans pour autant être vulnérables; une différence de près d'un an de vécu peut séparer les enfants, de plus, tous n'arrivent pas des mêmes milieux socio-économiques et culturels, ni du même environnement éducatif (CPE, SDG, maternelle 4 ans).
- le programme, les balises (évaluation), les guides d'accompagnement du programme et les offres de formation soient approuvés et rendus disponibles en même temps;
- le programme porte une attention particulière à l'observation de l'enfant en contextes signifiants et variés. La formation initiale est souvent insuffisante, il est donc essentiel de joindre au programme-cycle une formation de qualité, idéalement en ligne et accessible en tout temps, en plus de rencontres d'échanges avec des conseillers pédagogiques ayant pour seul mandat celui de l'éducation préscolaire;
- la différenciation pédagogique et l'étayage soient reconnus comme étant des interventions de prévention et de soutien pour l'enfant qui présente une difficulté ou un besoin particulier;
- l'expertise de l'enseignante ainsi que les interventions particulières qu'elle réalise au quotidien soient énumérées, valorisées et encouragées; s'inspirer de :

[À petits pas tu m'apprivoises, j'apprends et je grandis!](#) et [Développement de l'enfant d'âge préscolaire](#),

- le ministère s'inspire du document: [Pistes d'intervention pour les enfants en retard global de développement](#), pour produire une version adaptée du programme pour enfant ayant un retard global de développement;
- des modalités de libération soient aménagées de façon à faciliter l'accès à des rencontres régulières concernant tous les intervenants (incluant les éducatrices du service de garde et les professionnels concernés) qui soutiennent un enfant, mais aussi à de la formation continue qui regroupe ces divers intervenants;
- le programme apporte une attention particulière aux différentes transitions que vit l'enfant en tant qu'élément de prévention; que soit valorisées la complicité et la continuité entre les différents milieux de vie où évolue l'enfant (milieu familial, CPE, service de garde, première année);
- des activités parentales soient incluses dans les directives associées au programme-cycle. Inspirées du programme Passe-Partout ou du volet parental, ces activités viennent soutenir les parents et les encouragent à s'engager dans le parcours scolaire de l'enfant.